

PPRT LAVÉRA RÉUNION PUBLIQUE MARTIGUES – 22 FÉVRIER 2022

--- Compte rendu de la séance de questions / réponses

La réunion se déroule le Mardi 22 février 2022 à 18h00 dans la salle des conférences à Martigues. Les participants sont accueillis par Monsieur Gaby CHARROUX, Maire de Martigues. La réunion est placée sous l'autorité de Monsieur Régis PASSERIEUX, Sous-préfet d'Istres, elle est animée par Damien CHOMETTON, Agence Agora Communication

INTERVENANTS EN TRIBUNE :

- **Monsieur Gaby CHARROUX** – Maire de Martigues
- **Monsieur Régis PASSERIEUX** – Sous-préfet d'Istres
- **Monsieur Charles VERGOBBI** – DDTM 13
- **Monsieur Patrick COUTURIER** – DREAL PACA
- **Monsieur Julien LANGUMIER** – DDTM 13
- **Madame Zaliata AHAMADA** – DDTM 13
- **Monsieur Fabien RENASSIA** – DREAL PACA

Nombre de participants : 72 participants

Durée de la réunion : 2h20

Nombre de questions : 17

Méthodologie : le contenu de la présentation (56 écrans) du PPRT de LAVÉRA figure en pièce jointe de ce document. Sont consignées les seules questions ou observations des participants ainsi que les réponses apportées à ces dernières.

QUESTION 1 – MR LEGRAND – ARPIL

Quel est le délai d'élaboration des conventions, tout n'est pas très clair entre les mesures foncières et les travaux. Qu'advient-il du financement des travaux si aucun accord n'est trouvé ?

Nous ne souhaitons pas emprunter pour financer nos travaux et nous ne souhaitons pas non plus avoir recours au dispositif de crédit d'impôt. Nous souhaiterions le même dispositif que celui mis en place pour Arkéma où les riverains ne sont occupés de rien. Nous souhaitons une maîtrise d'œuvre déléguée car nous n'estimons pas être en mesure de choisir des entreprises.

QUESTION 2 – MR PASTOR

Concernant les salles de confinement, pouvez-vous nous indiquer les caractéristiques : Dimensions, volume, quelles sont les jauges des maisons et qui est responsable en cas d'accident ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Il s'agit d'une question d'usage. La réglementation du PPRT n'indique pas ce niveau de détail. Je rappelle que le dispositif d'accompagnement permet quant à lui d'entrer un niveau de détail plus précis.

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Sous-préfet d'Istres

L'accompagnement proposé est une mission clé en mains ! On ne peut pas faire mieux. Je confirme la délibération à venir de la métropole pour prendre en charge les 2,5 % manquant afin de parvenir à un montant des travaux financé à 100% sans reste à charge pour les habitants. Je considère également qu'il n'est pas possible d'aller plus loin.

QUESTION 3 D'UN RIVERAIN

Je considère qu'il existe une inégalité entre les mesures appliquées aux industriels et celles appliquées aux riverains ?

Réponse de Monsieur Patrick COUTURIER - DREAL PACA

Il n'existe pas d'inégalité, les nouveaux bâtiments des industriels devront aussi être renforcés. Les mêmes règles de protection s'appliquent aux salariés des entreprises et aux riverains.

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Les règles générales sont appliquées. Il existe un traitement spécifique sur le village de Lavera en vue de maintenir une vie économique et sociale. Un équilibre maximum est recherché.

QUESTION 4 M. ROUMIEU

Je ne comprends pas que les propos de la DDTM, ceux de la DREAL et ceux de M. le Sous-Préfet soient différents !

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Sous-préfet d'Istres

Ce que je viens de vous rappeler correspond à ce qui a été présenté à l'instant par la DDTM. Les éléments de ce jour sont plus détaillés que lors de la réunion des POA qui a permis de soulever certaines interrogations et la présentation faite ce jour permet d'apporter toutes les précisions sur ce sujet.

QUESTION 5 D'UNE RIVERAINE

Je suis arrivée il y a 7 ans sur la commune, depuis j'ai déjà réalisé des travaux de remplacement de fenêtres. Il est dommage de ne pas avoir été accompagnée plus tôt pour réaliser ces travaux car le dispositif est complet même s'il semble assez lourd ! J'espère que les travaux déjà réalisés seront conformes aux prescriptions du PPRT ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Concernant la question de l'accompagnement, les premiers retours sont très positifs, un seul interlocuteur du début à la fin. Concernant les 800 logements, nous sommes conscients que c'est beaucoup.

QUESTION 6 M. SOTJIA - REPRÉSENTANT DE LOCATAIRES

Comment se déroulent les travaux pour les bailleurs sociaux ? Dans notre cas, cela fait 6 ou 7 ans que nous attendons les travaux de rénovation thermique ? Qui va suivre les travaux ? Qui va vérifier la conformité ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Il n'existe pas de financement pour les bailleurs sociaux. Les dispositions du PPRT sont applicables malgré tout. Le bailleur social a la capacité de définir son programme de travaux.

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Sous-préfet d'Istres

Concernant la responsabilité des travaux, celle du bailleur 13 habitat, est engagée.

QUESTION 7 M. DEBOOOM – ARPIL

M. le Sous-préfet, nous revenons sur ce qui a été dit en POA, je ne comprends pas.

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Sous-préfet d'Istres

Nos propos d'aujourd'hui sont les mêmes que ceux de de la POA, je le vérifierai sur l'enregistrement.

QUESTION 8 D'UNE HABITANTE DU GROS MOURRE

La somme de 20 000€ pour réaliser les travaux est dérisoire. Est-ce qu'un agrandissement de 30 m² est possible ? Par ailleurs, l'accompagnement paraît très lourd. Quel sera le délai pour réaliser le diagnostic et l'accompagnement des 800 logements, 8 ans ? Je suis assureur et cela me paraît très compliqué.

Réponse de Monsieur Charles VERGOBBI – DDTM 13

Les documents sont complexes, nous essayons de les vulgariser afin de les rendre compréhensibles.

Vous avez également la possibilité de questionner ultérieurement et individuellement les personnes présentes ce soir.

QUESTION 9 M. PASTOR

Qu'advient-il des activités ludiques, seront-elles possibles ? Faut-il faire une grande salle de confinement ? Les commerces ont-ils été associés à l'élaboration du PPRT ? Des précautions sont-elles prises pour les salariés qui remplissent les restaurants et terrasses du village durant le temps de midi pendant les grands arrêts ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

La jauge des Établissements Recevant du Public figure dans le règlement du PPRT.

QUESTION 10 D'UN HABITANT DE LA CITÉ BULY À PORT-DE-BOUC

Suite au démantèlement de l'usine Vieille Montagne, une problématique environnementale se pose car de l'amiante stagne dans le sol alors que de futurs logements devraient

prochainement sortir de terre. J'ai fait des courriers à tout le monde, préfecture, mairie, et je n'ai jamais eu aucune nouvelle.

Réponse de Monsieur Régis PASSERIEUX – Sous-préfet d'Istres

Si il y a un problème sur ce terrain, j'en serai saisi. La compétence est quelquefois celle du Maire, d'autre fois, celle de l'Etat, n'hésitez pas à m'écrire.

QUESTION 11 D'UN HABITANT DE LAVÉRA

Nous n'avons pas vraiment de réponse sur le dépassement du montant des travaux de 20 000€. Est-ce qu'il y a un guide pour garantir la pérennité des travaux dans le temps et assurer la protection au fur et à mesure de la vie du logement ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Une information sera faite dans le cadre vente d'un bien ou d'un bail pour location. Ces obligations sont renforcées sur l'Information Acqureur Locataire.

QUESTION 12 DE M. ROUMIEU

Concernant le groupe scolaire, il est indiqué vitrage de 8mm. Est-ce qu'il y a bien eu une visite sur site pour vérifier ce point ?

Je suis inquiet car sur Lavera il n'y a pas de vitrages de 8mm d'épaisseur.

QUESTION 13 DE M. LAFAILLE CHEMIN DE LA PLAINE SAINT MARTIN

J'ai acheté un terrain de 11000m² en 2005, ma maison a été terminée en 2009. Selon moi, le trait bleu sur la carte a bougé. Je pense que l'État devrait exproprier tout le monde car mon bien n'aurait plus de valeur alors que j'ai investi près de 400.000€. Que se passe-t-il si je reçois 300 personnes sur mon terrain ?

Je considère également que la voie SNCF bloquerait un nuage de chlore plus lourd que l'air et qu'une étude en 3D permettrait d'obtenir des informations plus précises.

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

J'invite les personnes ayant des demandes individuelles pour lesquelles il est difficile de répondre immédiatement à nous écrire afin de vous apporter des réponses individuelles. Les numéros s'affichent sur l'écran.

Par ailleurs, je confirme qu'une modélisation 3D est source de très nombreuses incertitudes.

Réponse de Monsieur Patrick COUTURIER - DREAL PACA

Je confirme qu'il n'existe pas d'effets atténuateurs sauf en champ proche derrière obstacle.

QUESTION 14 DE L'ASSOCIATION LES MIRADES À LAVÉRA

La limite d'extension d'une maison est fixée à 30m² si cette dernière est d'une surface de 150m². Or, la plupart des maisons ont une surface de 80m². Lorsque des personnes âgées devront vendre leur bien à des ménages plus jeunes, elles seront limitées car les surfaces d'extensions possibles ne seront pas suffisantes.

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Le principe consiste à limiter la densité. Je vous invite à participer à l'enquête publique afin d'exprimer vos préoccupations sur ce sujet.

Je vous informe par ailleurs, que d'un PPRT à l'autre, le traitement similaire.

QUESTION 15 D'UN RIVERAIN

Que se passe t'il en cas de travaux non conformes à la commande ?

Réponse de Madame Zaliata AHAMADA – DDTM 13

Nous demanderons à l'entreprise ayant réalisé les travaux de corriger les anomalies. Cela s'est déjà déroulé par le passé sur d'autres PPRT.

QUESTION 16 - D'UN RIVERAIN DE LAVÉRA

Aujourd'hui 6 grandes manifestations sont autorisées chaque année sur Lavéra, est-ce que le PPRT va changer cela ? Certains événements risquent-ils de disparaître ?

QUESTION 17 D'UN RIVERAIN

J'ai déposé une demande de permis de construire refusée sous motif PLU. J'espérais réaliser un agrandissement pour envisager une vie en famille. Que puis-je faire ?

Réponse de Monsieur Julien LANGUMIER – DDTM 13

Il est difficile, sans la connaissance précise de la parcelle de vous indiquer si il s'agit d'une contrainte relative au PPRT ou d'un autre motif.

Monsieur le Sous-préfet d'Istres remercie et salue les intervenants ainsi que les personnes présentes dans la salle pour leur participation active à cette réunion et donne rendez-vous aux participants lors de l'enquête publique.